

CCAS DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 11 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 Juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au C.C.A.S, sous la présidence de Jean-Pierre POMMEROLE, Vice-Président du CCAS, en suite de la convocation en date du six Juillet deux mil vingt-trois.

Présents : Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Marie-Renée LOUVION - Pascal CROMBE - Léa DEQUAYE - Christine LEONET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET- Christian DEGRAVE - Jean-Michel GODIN - Bernard VANDENHOVE - Pierre BOURBOUZE - Bruno LOUVION

Excusés: Marie-Geneviève DEGRANDSART
Alberte LECROART
Jean-Claude DERCHE
Sandrine GOMBERT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Secrétaire de séance : Véronique JOLY

Nombre de membres : En exercice : 17 – Présents : 13 – Votants : 14

Délibération n°2023-03-17
8.2 Aide Sociale

OBJET : PROGRAMME ET BUDGET DE LA SEMAINE BLEUE 2023

La semaine bleue est une action qui s'inscrit dans le cadre du dispositif national à destination des seniors. Elle se déroulera du **02 au 08 octobre 2023** et a pour thème : « Vieillir ensemble, une chance à cultiver »

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la place des retraités dans la société. Face au vieillissement de la population, il s'agit de montrer que vieillir ensemble est une chance, pour les seniors et les plus jeunes générations.

Après consultation des commissions Action sociale et Autonomie en date du 27 avril 2023, le programme suivant est proposé :

- Une activité « sport adapté » avec les élèves de primaire
- Une activité autour des jeux anciens avec les enfants des centres de loisirs
- La diffusion du film comique « Maison de retraite » de Thomas Gilou
- Une marche bleue

Le budget prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Collation	40 €
Location du film	160 €
Droits de diffusion (Sacem)	50 €
SSIAP	100 €
TOTAL DES DÉPENSES	350 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider les activités proposées pour la semaine bleue 2023 pour un montant de 350 €.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette programmation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



La Présidente,
Sandrine GOMBERT

Acte publié sur le site internet le 17/07/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le 13/07/2023

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr